



Formation

Vous souhaitez connaître les principaux contrats d'assurance des biens et des personnes et vérifier que vous avez une couverture assurantielle adaptée à vos besoins ?

La Chambre d'agriculture organise une nouvelle session de formation sur le thème :

Suis-je bien assuré ?

3 jours : les 12, 19 et 24 mai 2018 + temps à distance (dès le 5 avril)

Intervenants :

Olivier Bohn, consultant en gestion des risques.

Laurent Soucat, conseiller d'entreprise.

Tarifs (repas non compris) : gratuit.

Agriculteurs à jour de leur cotisation
Prise en charge par VIVEA.

Autre public : nous contacter.

Inscription auprès de Nathalie Cedrini
Tél. 03 87 66 12 48

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE

Accueil du public

A Metz, 64 avenue André Malraux
du lundi au jeudi :

de 8h à 12h et de 13h15 à 17h

Le vendredi :

de 8h à 12h et de 13h15 à 16h15

Dans les bureaux décentralisés, sur RDV

Morhange, 2 rue du Pratel

Tél. 03 87 66 12 30

Sarrebourg, 33 rue du Général De Gaulle

Tél. 03 87 66 04 41

(sauf mercredi après-midi)

Economie, installation, diversification :

Secteur ouest : C. Dorofieff : 03 87 66 12 49

Secteur sud est : N. Ors : 03 87 66 04 41

(sauf mercredi après-midi)

Sociétés :

C. Vendramelli : 03 87 66 12 38

Point Accueil Installation :

Tél. 03 87 66 12 93

Agriculture biologique :

Tél. 03 87 66 04 41

Centre de Formalités des Entreprises :

Juridique, aménagement :

P. Teufel : 03 87 66 12 57

Elevage bovins lait et viande :

Tél. 03 87 66 12 46

Elevage ovin :

C. Vaillant : 06 80 61 85 80

Identification bovins, ovins, caprins :

Tél. 03 87 66 12 46

Agronomie :

J. Beccherlé : 03 87 66 12 42

Environnement :

C. Mangel : 03 87 66 12 44

Mission de valorisation des boues/drainage :

A. Schrotzenberger : 03 87 66 01 43

Bâtiments :

M.J. Zimmermann : 03 87 66 12 30

Organisme indépendant des boues :

L. Zidar : 03 87 66 03 87

Service régional Form'agir :

Formation :

Tél. 03 83 93 34 93

formation@lorraine.chambagri.fr

Apprentissage :

Tél. 09 69 36 35 99

apprentissage@lorraine.chambagri.fr

Suivre les actualités de la Chambre d'agriculture

www.moselle.chambre-agriculture.fr

www.lorraine.mesparcelles.fr

GRANDES CULTURES

Une sortie d'hiver compliquée

La météo fait toujours le yoyo, ce n'est pas sans conséquence sur l'état des cultures et l'organisation des travaux.

A la mi-mars Dame Nature ne nous épargne toujours pas. Les précipitations sont dans l'excès depuis le mois de novembre. Sur la station de Metz il est tombé de fin octobre à début février 344 mm, avec un record en janvier 157 mm soit 2,5 fois la normale. Jusqu'en février les températures sont très largement au-dessus des moyennes. Avec encore pour janvier des records de douceur avec en base 0 200° de cumulés contre 130 en moyenne !

Le mois de février vient mettre fin à cette douceur et aux précipitations. Le stress remonte en même temps que les températures descendent. On note toujours à Metz - 12,3° le 28 février. Durant les trois derniers jours du mois les maxima sont inférieurs aux minima moyens ! La pluviométrie de février est au plus bas (cela compense les cumuls de janvier) avec 18,8 mm contre 57,1 en moyenne.

Froid et faibles précipitations succèdent à douceur et fortes précipitations, quelles conséquences ?

Les conséquences sont nombreuses. Elles marquent déjà la plaine. A la sortie du mois de janvier, des retournements sont déjà à prévoir dans les parcelles ou les zones de parcelles qui ont été submergées plus de huit jours. Mais cela reste heureusement marginal.

On retrouve également des problèmes d'anoxies dans les sols argileux à tendance hydro-



Elongations sur colza impressionnantes.

morphes. Il n'y a pas ou peu de jours disponibles, pour préparer les lits de semences des cultures de printemps et gérer le stockage et l'épandage des effluents d'élevage.

Les stades des cultures sont en avance, la montaison a débuté dans les colzas (C2 entre-nœuds visibles), et on note les premiers décolllements de l'épi dans les céréales d'hiver.

Le temps plus froid du mois de février a fortement ralenti la progression des stades et permet de combler une partie du retard dans les travaux, notamment pour la gestion des effluents d'élevage et pour l'épandage d'engrais, alors que la portance des sols n'était pas encore à son optimum. Pour les structures les moins prises en masse par le froid, les premiers semis d'orge de printemps sont effectués à la mi-février dans notre

département.

Cette période de froid a mis les colzas à rude épreuve. La perte de feuille (défoliation) est généralisée. Elle a pu être accentuée suite aux apports d'azote liquide. Mais pour le moment cela semble peu préjudiciable. On estime que plus de 90 % des parcelles sont indemnes de dégâts de gel ou avec quelques pieds avec les bourgeons terminaux gelés (apex). Dans les 10 % restant, les plantes déjà en phase senescence ne représentent jamais plus de 10 pieds au m² soit environ un tiers du peuplement. Les capacités de rattrapage du colza sont connues. Même avec un apex gelé si le colza est bien enraciné, il peut compenser en ramifiant à la base du pivot. De plus, avec des densités de 5 pieds/m² bien répartis le colza peut encore exprimer une bonne partie de son potentiel.

Par contre, il est encore trop tôt pour faire un bilan définitif. Le froid peut toujours nous jouer des tours d'ici le retour des beaux jours. Dans les semaines qui viennent, on peut, à l'instar de 2012, voir apparaître des champignons secondaires (botrytis) dans les blessures provoquées par le froid, qui sont capables d'engendrer des pertes importantes.

Comme pour le colza, pour les céréales d'hiver, c'est plus l'excès d'eau qui a provoqué des dommages. Les zones hydromorphes ressortent du paysage avec des pieds déchaussés sur les semis les moins précoces.



Brûlures d'azote liquide provoquées par le froid.

Des décolorations sont encore observées, rougissement des feuilles de certaines variétés en blé ou des jaunissements en orge. A noter que des racelles ont souvent bien démarré. Pas ou de très rares gel d'épis sur les parcelles les plus avancées.

Les cultures d'hiver sont donc encore en convalescence, et le chemin est encore long jusqu'à la moisson.

Claude RETTEL,
responsable du service
agro-environnement

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agronomie-environnement
Tél : 03 87 66 12 44
claude.rettel@moselle.chambagri.fr

Actualité

La Pac approche

Et alors que nous pouvions penser que la campagne Pac 2018 serait sans modification majeure, des évolutions ont tout de même vu le jour et peuvent avoir un impact important pour certaines exploitations.

Les évolutions réglementaires concernent principalement les critères du paiement vert. Des points restent encore à confirmer.

Changement du côté des aides couplées végétales

Le code culture MH (6, 7, 8) «Mélange de légumineuses fourragères prépondérantes au semis et d'herbacées ou de graminées fourragères» sera inéligible à l'aide aux légumineuses fourragères.

La Commission Européenne considère en effet qu'une aide versée aux couverts MH serait une aide à l'herbe. Or, il n'est réglementairement pas possible d'attribuer une aide couplée aux couverts d'herbe.

Les codes culture MC (6, 7, 8) et ML (6, 7, 8), respectivement «Mélange de légumineuses fourra-

gères prépondérantes au semis et de céréales» et «Mélange de légumineuses fourragères (entre elles)» resteront éligibles à l'aide aux légumineuses fourragères.

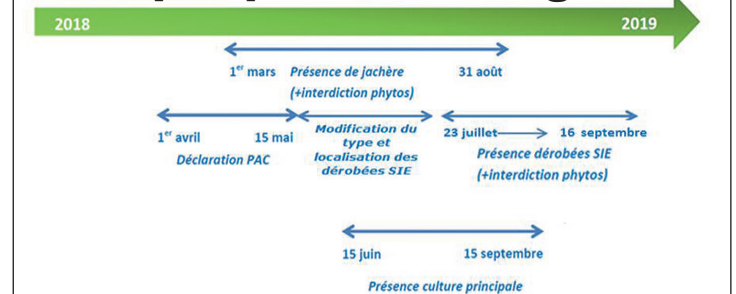
Changement du côté des Surfaces d'intérêts écologiques (SIE)

• **Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires**

A partir du 1^{er} janvier 2018, il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires sur toutes les surfaces qui seront déclarées en SIE pour la campagne 2018 (jachères, cultures fixatrices d'azote, cultures dérobées, bandes le long des forêts avec production...).

Les traitements de semences sont également interdits.

Quelques périodes et obligations



• **Période de présence obligatoire des cultures dérobées**

Elles devront rester en place sur une période d'au moins 8 semaines allant du 23 juillet au 16 septembre.

Pour la déclaration PAC 2018, il sera possible de déclarer une modification de l'emplacement et/ou des espèces du couvert SIE : après la date limite de dépôt PAC (15 mai) mais avant la date de début de présence du couvert.

• **Revalorisation des coefficients d'équivalence SIE**

Pour les SIE fixatrices d'azote : 1m² = 1m² de SIE (contre 0,7 m² les années précédentes)

«Bordures de champ» et «Bandes Tampons» deviennent un seul et même élément dont la largeur doit être comprise entre 5 et 20 mètres, que la bordure soit ou non à proximité d'un cours d'eau BCAE I.

Louis-Fabrice DESHAYES,
conseiller spécialisé expert
et **Karine ORY-WYPIORCYK,**
technicienne spécialisée

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agronomie-environnement
Tél. 03 87 66 04 54
louis-fabrice.deshayes@moselle.chambagri.fr
ou 03 87 66 04 46
karine.wypiorcyk-ory@moselle.chambagri.fr

Comité de rédaction du 23/03/18 : Antoine Henrion, Président de la Chambre d'Agriculture ; Laurence Herfeld, vice-présidente ; Marie Adamy et Estelle Pochat, élues ; Denis Stragier, Directeur adjoint ; C. Girard, C. Hachet, C. Marconnet, M. Morhain, C. Rettel, A. Touchot.